

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 5 JUIN 2008

Personnes présentes : (14 personnes)

Sabine Kradolfer (SSP), Gaspard Turin (Lettres), Carol Woodford (SSP), Nevena Dimitrova (SSP), Nayuta Brand (FBM), Yan Luong (HEC), Claire Gracia- Garay (FGSB), Florence Pasche-Guignard (FTSR), Juan Manuel Blanco (Droit), Joanna Bauveret (Droit), Nicolas Eyguesier (Droit), Romain Felli (SSP), Mariza Freire.

Romain rappelle le pourquoi de cette nouvelle assemblée générale extraordinaire en évoquant qu'Acidul s'est opposé à la directive sur les doctorants financés par des fonds externes. Celle-ci est, malgré tout, entrée en vigueur le 1^{er} avril. A cette occasion, Acidul avait déposé une pétition à la Direction avec copie à Anne-Catherine Lyon.

Le comité a reçu une réponse de la Direction où elle a répondu point par point, considérant que chacune de nos revendications étaient des reproches.

Ainsi, Acidul estimait que cela entérinait les bas salaires. La direction répond qu'avec le complément automatique cela améliore les conditions.

Acidul disait que le taux passait de 70 à 100% sans changement de salaire. La Direction estime que c'était déjà la situation passée et que rien n'a changé.

Acidul reproche que le salaire soit une indemnité. La Direction répond que sur la directive, ils ont rajouté les congés et précise que le salaire sera révisé périodiquement.

Acidul avait mis en évidence l'inégalité entre salaire doctorants et assistants. La direction répond que les doctorants ont plus de temps pour leurs recherches personnelles que les assistants puisqu'ils ont 80% de temps pour leur thèse alors que les assistants ont que 50%.

Le comité Acidul est prêt à accepter que des garanties ont été données, cependant, le comité reproche que cela reste une directive que la Direction peut modifier à sa volonté sans préavis. La direction essaie de rassurer en disant que cela ne fait pas partie de ses projets.

Finalement dans le dernier paragraphe, la Direction estime que le comité n'a pas répercuté correctement leurs propos aux membres d'Acidul.

Un membre de l'assistance demande s'il n'y avait pas eu des problèmes au niveau du calendrier ?

Romain explique qu'il y a plusieurs réunions. A un moment donné, ils ont stoppé les discussions et nous ont informés de l'entrée en vigueur de la directive.

Romain passe ensuite à la réponse d'Anne-Catherine Lyon.

Dans sa lettre, elle rappelle que l'Université est autonome et que la directive est conformité avec les applications légales. Elle nous donne rendez-vous dans 3-4ans.

Conclusion de Romain : il s'agit donc d'un classement vertical.

Pour l'instant le comité s'est contenté de répondre sur la forme à la lettre de la Direction. Maintenant, il faut réfléchir sur le long terme.

Romain propose plusieurs actions :

- La première serait d'avoir un suivi sur de l'application de la Directive dans les différentes facultés.

- Le comité sait déjà qu'il y a des problèmes dans certaines facultés.

La situation est la suivante : certaines facultés ont pour politique de ne pas engager les assistants à plus de 80%. Or, avec la directive, les salaires FNS correspondent à 85%. Par conséquent, les facultés sont en train de revoir tous les contrats pour les faire tous passer à 85%. Le problème est que certaines personnes ont des taux d'engagement supérieurs et vont donc voir leurs taux d'engagement baisser. L'autre problème est que certaines facultés pensent payer à 85 % mais exigent un taux d'occupation à 100%.

L'idée serait de déjà entendre la direction sur le plafonnement des taux d'engagement. Et de savoir ce qu'ils pensent de la pratique d'engager les gens à un taux et de les faire travailler à un autre taux.

Une personne de l'assemblée demande s'il n'y a pas une histoire que FNS verse un salaire de 100% à l'Unil qui le reverse au doctorant mais qui considère que la personne est engagée à 70% ?

Romain explique qu'il s'agissait de la pratique antérieure, mais maintenant l'Unil considère que la personne est engagée à 100% et que le salaire FNS correspond à une activité de 100%.

La personne mentionne son cas. Elle a signé un nouveau contrat en avril. Sur ce dernier, il est mentionné que son salaire FNS correspond à un 60%, alors que l'augmentation devait le faire correspondre à 70%. Cette personne a de plus reçu l'indemnité de 15%. Donc cette personne travaille à 75% au lieu de 85%.

Romain répond qu'elle a beaucoup de chance puisqu'elle a un contrat où le taux d'engagement est inférieur à 100% et qu'elle est payée à 85% pour un taux d'engagement à 75%.

La question est posée de savoir si une personne engagée à 80% doit travailler à 100%

La réponse est clairement non.

Cette personne mentionne que son cahier des charges a mis deux ans à être mis à jour.

Romain est conscient qu'il s'agit d'un grave problème et rappelle qu'il n'y a pas d'organe de contrôle des cahiers des charges car la direction veut faire confiance aux professeurs.

Il est demandé à Acidul de faire un peu plus d'information sur le fait qu'une personne qui n'est pas engagée à 100%, n'est pas obligée d'être là à 100%.

Romain est d'accord de dire qu'il faut informer plus, mais il rappelle qu'au moment où cela pose problème, il n'y a pas de moyen de pression. Ceci reste un problème de fond.

La discussion revient sur le sujet de la Directive.

Romain propose qu'Acidul prenne rendez-vous avec la Direction pour clarifier un certain nombre de points et qu'elle prenne position sur certaines pratiques notamment les taux d'engagement maximums.

D'autre part, la question se pose de savoir s'il faut refuser ce statut et par conséquent refuser toute modification ou faut-il y amener des améliorations.

Romain est d'accord de dire que cela semble très théorique mais il a un exemple concret. Par exemple, les doctorants ont été enlevés du règlement des assistants, donc à terme ils ne pourront plus participer au conseil de faculté, à certaines commissions, etc.

La question se pose donc de savoir si Acidul doit se battre pour intégrer les doctorants FNS au statut d'assistant. L'autre possibilité est de refuser de rendre viable la directive de la direction.

Une personne aimerait savoir combien de personnes sont MA, combien sont assistants diplômés et combien sont doctorants FNS ?

Romain répond qu'il y a environ 110 doctorants, entre 700 et 800 assistants Unil. Concernant les MA et MER, Acidul n'a pas de chiffres exactes, mais Romain pense qu'il doit y avoir environ 150 personnes.

Une personne pense qu'il faut être pragmatique et donc améliorer ce qui doit l'être.

Une question est posée de savoir si cette directive permettra d'engager plus de personnes.

Romain répond que non, cela ne change rien car il faudra toujours des projets FNS. Cette directive change la manière de les financer.

La personne demande si cela n'encourage pas les professeurs à engager plus parce que cela leur coûte moins cher ?

Romain répond que la seule incitation pour ce type d'engagement est le complément de 15% automatique.

La veille de cette assemblée générale extraordinaire, la commission du personnel a eu un entretien avec Mme Serres. D'après elle, le « 1 an + 2 ans + 2 ans » coince pour tout le monde, notamment pour le fond FNS. Ainsi, il aurait fallu créer un deuxième statut. Par conséquent, cette directive devait résoudre ce problème, si nous la supprimons, il faudra trouver autre chose.

Romain rappelle que c'est l'Unil qui s'est mise dans cette situation. La situation précédente ne posait aucun problème au FNS. De plus, le règlement des assistants pourrait être modifié pour résoudre ce problème. Mais cela n'intéressait pas la direction car elle veut que les gens travaillent à 100%. A terme, cette directive veut que les assistants soient engagés à 100%.

Romain repose donc la question : Est-ce qu'on garde une attitude suspicieuse ou alors est-ce qu'on essaie de l'améliorer. Il précise qu'il ne faut pas oublier que des gens qui ont été engagés sur ce statut et remarquent surtout qu'ils ont eu une augmentation de salaire.

Il est demandé par qui est payée l'indemnité ?

Romain répond qu'il s'agit de l'université.

Une personne attire l'attention qu'en FGSE, ils ont baissé le budget pour les assistants de 14'000 frs, alors que tout le monde va être augmenté.

Une personne remarque que de la façon que Romain a présenté le dossier, cela signifie que deux personnes font le même travail mais sont payées différemment, ce statut est donc absurde. La personne serait pour revenir à la situation précédente.

Il est demandé s'il n'y a pas moyen d'amener la discussion au conseil d'état ?

Romain estime que pour l'instant ce n'est pas possible. La seule opportunité serait d'ici 3 ans si la situation est catastrophique.

D'autre part, Romain rappelle qu'il est difficile d'avoir de la portée aussi peu nombreux, il estime qu'on n'est pas dans une position de force pour faire changer d'avis la Direction. Il propose une troisième possibilité qui est une option attentiste jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui aura lieu en novembre.

Il est demandé si l'assemblée peut donner mandat au comité de collecter les infos.

Romain répond que oui c'est possible. L'assemblée peut aussi donner mandat pour prendre rendez-vous avec la direction pour les problèmes actuels où il ne s'agirait pas de résoudre des problèmes de fond tel que celui des doctorants qui ne sont pas associés au statut d'assistant. La décision de fond serait reportée en novembre.

Gaspard estime qu'il faut prendre la décision au fond, ce qui n'empêche pas une position attentiste.

Une personne pense qu'il faudrait faire une déclaration de principe comme quoi Acidul refuse ce double statut.

Une autre personne est d'accord sur la position de principe, mais demande si on ne peut pas quand même faire des actions.

Pour Romain c'est inconciliable et c'est pour cela qu'il pose la question. Il propose deux options, soit on essaie de trancher cette question aujourd'hui, soit en septembre.

Une personne propose de s'opposer à cette directive mais que Acidul soutienne les personnes victimes de cette directive.

Romain est parfaitement d'accord avec cette proposition. Si l'assemblée désire trancher maintenant, il opposera les deux options

Au vu des avis divergents, un vote est proposé.

Nombre de personnes désirant trancher la question aujourd'hui : 6

Nombre de personnes désirant trancher la question en septembre : 6

Etant donné qu'il y a égalité, Romain préfère que cette question soit tranchée en septembre pour avoir plus d'informations. D'ici là, le comité Acidul va prendre contact avec la Direction pour les cas que l'on connaît déjà et il s'agira de faire un bilan en septembre-octobre.

Une personne attire l'attention que les prochains contrats en FNS commencent au 1^{er} octobre.

Romain propose que le comité fasse deux trois séances d'informations basiques, voire des séances d'infos sur la directive afin de renseigner les personnes concernées.

La commission du personnel a demandé aux RH d'inclure toutes les informations relatives aux règlements dans le courrier envoyé aux nouveaux assistants.

DIVERS

Romain rappelle qu'Acidul propose un poste de Secrétaire général suite au prochain départ de Mariza. Il précise que pour de plus amples informations, il ne faut pas hésiter à écrire à Acidul@unil.ch

Une personne aimerait discuter d'un problème lié au prolongement de contrats. En effet, suite au changement de calendrier académique, son dernier contrat n'a été renouvelé que pour une durée de 11 mois. Or, la prolongation d'un mois a été refusée.

Romain lui propose de venir voir le comité à la fin de la séance, mais qu'il faudrait écrire à la direction pour demander des informations à ce sujet.

Fin de la séance 16h45.